

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2026

---

RELATIF À L'EXTENSION DES PRÉROGATIVES, DES MOYENS, DE L'ORGANISATION  
ET DU CONTRÔLE DES POLICES MUNICIPALES ET DES GARDES CHAMPÊTRES - (N°  
2464)

Adopté

N° CL393

## AMENDEMENT

présenté par  
M. Pauget, rapporteur et M. Marion, rapporteur

-----

### ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 12, substituer au mot :

« prérogatives »

le mot :

« compétences ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la première et à la seconde phrase de l'alinéa 13, aux alinéas 14 et 19, à la première et à la seconde phrase de l'alinéa 37, à la seconde phrase de l'alinéa 38, aux alinéas 41, 44, 45 et au début de l'alinéa 47.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.